

Questions orales

Le chef de l'opposition a critiqué Radio-Canada lui-même durant le référendum. Alors, moi, j'ai expliqué un point de vue, oui, et j'ai dit qu'il y avait des gens qui n'étaient pas satisfaits du rendement de Radio-Canada, dont le chef de l'opposition lui-même.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je voudrais quand même mettre les pendules à l'heure. Quand le chef de l'opposition a critiqué Radio-Canada, c'est que, à ce moment-là, Radio-Canada empêchait le comité du oui de présenter sa publicité et non le bulletin d'information.

Alors, doit-on comprendre des déclarations du premier ministre qu'il compte réintroduire dans la loi régissant Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité nationale et ainsi forcer la SRC à se faire le porte-voix de son maître et non un véritable organe d'information indépendant?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce que nous demandons, c'est une information objective. Comme je l'ai dit à l'époque, j'ai dit que moi, je ne pouvais pas m'en plaindre beaucoup, parce que comme je veux bien dormir, je n'écoute pas Radio-Canada avant de me coucher. C'est pourquoi je suis en forme, je dors très bien.

Seulement, nous demandons aux gens que l'information soit objective. Mais ce que je trouve drôle c'est que, lorsque l'opposition critique Radio-Canada, c'est de bonne guerre. Si le parti gouvernemental critique Radio-Canada, ce n'est pas de bonne guerre. Ce que j'ai eu à dire, je l'ai dit publiquement. Je n'ai jamais parlé au président de Radio-Canada depuis la journée où il a été nommé président de Radio-Canada. Je le laisse faire son travail. Seulement, je ne me retiendrai pas parfois d'exprimer mon opinion comme chef de parti, tout comme l'a fait le chef de l'opposition durant la campagne référendaire.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, le vérificateur général a fait remarquer que le nouveau système de transmission électronique des déclarations d'impôt présente des défauts sérieux et qu'il est par conséquent ouvert à des abus importants, alors que le ministre du Revenu national dit que le système a simplement besoin d'ajustements mineurs.

Les Canadiens vont rapidement perdre confiance dans un système qui pénalise les contribuables honnêtes en ne démasquant pas ceux qui fraudent, alors que le ministre cherche à pressurer chaque contribuable jusqu'à temps que ça fasse mal.

• (1440)

Le ministre va-t-il s'engager, aujourd'hui, à résoudre les problèmes soulevés par le vérificateur général?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes heureux, à Revenu Canada, d'avoir des observations du vérificateur général. Toutefois, le député a exagéré et utilisé des chiffres qui ne sont tout simplement pas justes.

Le vérificateur général disait, et je cite: «Même si notre analyse ne permet pas de tirer des conclusions sûres à l'égard des causes et des répercussions [...] Il faut des données sur d'autres années d'imposition pour déterminer si ce mouvement est de nature temporaire ou permanente.»

La transmission électronique des déclarations est une chose qui représente une amélioration importante du service fourni aux Canadiens, une amélioration importante pour les contribuables, et aussi une amélioration importante pour le gouvernement, car elle réduit les frais. Elle améliore les possibilités de surveillance efficace, de façon à prévenir la fraude et à repérer les fraudeurs, et elle accélère l'émission des chèques aux contribuables qui ont droit à un remboursement.

Ce nouveau système est entré en service en 1990. C'est un système sur lequel on n'a pas beaucoup d'années complètes de renseignements sur lesquelles baser nos comparaisons, mais tout indique qu'il fonctionne aussi bien que le système sur papier et qu'il présente les avantages que je viens de décrire.

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre le ministre est endormi, comme la plupart de ses collègues.

Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement est allé chercher 7,3 milliards de dollars de plus dans la poche des Canadiens. De toute évidence, il a l'intention d'équilibrer son budget en augmentant les impôts et non pas en diminuant ses dépenses. L'an dernier, il a perçu pour 7,3 milliards de plus d'impôts alors qu'il n'a réduit ses dépenses que de 4,5 milliards de dollars.

Le ministre est-il prêt à admettre que ni sa politique de réduction des dépenses ni sa politique de perception des impôts ne fonctionnent et qu'il n'a pas la moindre idée de la façon dont il va y remédier?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député fait remarquer, et avec raison, que les recettes fiscales sont en augmentation, ce qui est essentiellement attribuable à la confiance que le ministre des Finances inspire au monde des affaires. Toutefois, je me permettrais d'ajouter avec modestie que c'est également dû au fait que Revenu Canada n'a jamais fonctionné avec autant d'efficacité.

Je sais que les progrès technologiques et l'autoroute électronique sont particulièrement difficiles à comprendre pour les Réformistes, mais il me faut cependant dire à ces députés que l'ancien système, dont la lenteur et le manque d'efficacité étaient très coûteux pour les contribuables et permettaient abus et fraudes, est une chose du passé.

Au cours des deux dernières années, nous avons ramassé 7 milliards de dollars dans le cadre de nos programmes d'application de la loi, programmes que nous administrons en reconnaissant que le client, le contribuable canadien ordinaire, est dans presque tous les cas, dans au moins 96 p. 100 des cas, une personne honnête.

L'approche de l'opposition. . .

* * *

[Français]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, on peut se demander comment le premier ministre peut critiquer Radio-Canada, s'il ne l'écoute pas.